

Situation de Mme M.

En 2012, le CCAS me contacte concernant la demande de Mme M., 60 ans, actuellement domiciliée en EHPAD.

C'est la mère de Mme M. qui a sollicitée le CCAS car elle voudrait que sa fille revienne chez elle.

Mme M. souffre d'une démence liée à la consommation d'alcool diagnostiquée il y a 3 ans.

Après un séjour en S.S.R., une orientation en EHPAD privée.

D'abord prise en charge en U.V.A. , elle a été ensuite orientée vers l'EHPAD où elle a bénéficiée d'une aide au logement par la CAF.

Mme M. était pharmacienne.

Lorsque le service administratif de l'EHPAD a fait la demande d'aide au logement, une demande d'A.A.H. a également été faite, et validée par la CAF.

Une visite a lieu avec le médecin coordonnateur de l'EHPAD pour envisager la sortie et le retour chez la mère de Mme M.

Le médecin valide la sortie à deux conditions:

- Que le suivi médical et psychologique soit maintenu après la sortie
- Qu'une demande de protection juridique soit effectuée, afin que Madame M. garde une gestion « accompagnée » de ses comptes.

Le médecin coordonnateur de l'EHPAD nous met en alerte sur l'emprise psychologique de la mère sur sa fille.

Quelques semaines après la sortie, la mère de Madame m'appelle car elle a reçu une facture d'ambulance.

Mme M. a été vu en consultation à l'hôpital alors qu'elle était à l'EHPAD.

Le transport a été effectué en ambulance, mais la prise en charge d'A.L.D. n'avait pas été renouvelée à temps.

L' équipe spécialisée Alzheimer est intervenue chez Mme M.

Ils ont proposé un certains nombres d'actions à la suite de leur prise en charge:

Relais en accueil de jour

Participation à un club de gym et de yoga dans le village...

La mère de Mme M. refuse que sa fille sorte seule de la maison.

Je propose donc la constitution d'un dossier MDPH avec plusieurs volets:

Volet PCH aide humaine

Volet PCH charges spécifiques pour le transport en accueil de jour

Renouvellement de la demande d'A.A.H.

Quelques mois après cette demande,

La mère de Mme M. me contacte car elle a reçu un dossier à compléter pour le R.S.A.

Elle l'a rempli avec sa voisine qui travaille à la CAF



Mme M. a maintenant 62 ans...

Les démarches de passage à la retraite sont à étudier.

La mère de Mme M. me demande des conseils.